

Agréments

DES Chirurgie Thoracique et
Cardiovasculaire



Lieux de stage

Lieux de stage agréés

milieu hospitalier ou extra hospitalier.

liées par convention avec un CHU.

Les structures dans lesquelles peuvent se situer les lieux des stages agréés sont

- Les centres hospitaliers universitaires
- Les établissements de santé publics ou privés, ou les hôpitaux des armées

La liste des lieux de stages agréés est arrêtée dans **chaque subdivision** par le **DG/ARS**

Article R.632-27 du code de l'éducation
Art 16 de l'arrêté du 12 avril 2017



3 Phases : 3 niveaux d'Agrément

Au moins 8 semestres CTCV

Au moins 8 dans un lieu de stage avec encadrement universitaire

Au moins 1 dans un lieu sans encadrement universitaire

Subdivision

Agrément 1
Phase socle

Au moins 1 semestre CTCV avec
encadrement universitaire

Agrément II
Phase d'approfondissement

Au moins 3 semestres CTCV
1 semestre dans chaque composante
1 stage hors subdivision recommandé,
2 possibles

Régional

Agrément III
Phase de consolidation

Deux stages de 1 an CTCV
Possibilité de stage couplé
Au moins 1 avec encadrement universitaire



Critères envisagés

Adaptés à l'acquisition des Connaissances
et des Compétences pour chaque Phase

I : Connaissances de bases
spécifiques CTCV

Compétence nécessaire à
l'exercice de la profession

Activité

Niveau

Qualité

Encadrement

II : C/C nécessaires à
l'exercice de la spécialité

Objectifs de formation

Enseignement

III : C/C nécessaires à
l'autonomie et à l'insertion
professionnelle

Activité scientifique

CNCEM GT Agréments 22/01/2016

•



Agrément niveau I

Activité limitée adaptée à un début de formation

Prises en charge des pathologies les plus fréquentes y compris les urgences

Organisation pluri disciplinaire de leur prise en charge avec réunions de concertation et réunions de morbi-mortalité formalisées

Encadrement = **Supervision directe**

Au moins deux chirurgiens de la spécialité

Contrôle et évaluation des activités confiés à l'interne

Objectif : Acquisition des compétences fondamentales dans la réalisation des gestes techniques

Possibilité pour l'interne de mettre en application l'apprentissage théorique et pratique qu'il aura acquis au cours de sa **formation hors stage**

Enseignement spécifique combinant notamment enseignement théorique et situations pratiques, réunions de bibliographie.

Initiation à une activité scientifique en recherche clinique ou fondamentale.





Agrément niveau II

Augmentation du niveau d'activité

nombre de patients en charge / nombre gestes

Activité supérieure à un seuil de 400 interventions majeures.

Participation aux bases de données de la spécialité

Acquisition des **compétences plus avancées** dans la réalisation des gestes techniques et **Plus d'autonomie**

Prise en charge des pathologies les plus fréquentes de la spécialité, y compris les urgences

Gestion en équipe avec réunions de concertation formalisées

Réunions de morbi-mortalité,

Prises d'avis auprès d'autre spécialité

Encadrement : Supervision différée.

Au moins deux chirurgiens de la spécialité

Enseignement spécifique sur le terrain de stage.

Recherche : Préparation de la thèse d'exercice

Agrément niveau III

Activité supérieure à un seuil de 400 interventions majeures

Autonomie supervisée.

consultations, courriers de synthèse post-hospitalisation, conduite de réunions

réalisation des gestes techniques diagnostiques et thérapeutiques

Prises en charge **de pathologies plus complexes** dont la gestion est faite en équipe avec réunions de concertation formalisées

Activité de recherche formalisée





Deux types d'agrément

principal: au titre de la spécialité dans laquelle le responsable médical du lieu de stage est qualifié

complémentaire : au titre d'une ou d'autres spécialités pour lesquelles le lieu est reconnu formateur. Reconnaissance prononcée par la commission d'agrément lorsqu'elle examine la demande d'agrément principal



Commission d'agrément de la subdivision

Voix délibérative

Directeur UFR médecine, DG/ARS, DG/CHU subdivision,
5 enseignants titulaires, 5 représentants étudiants

Voix consultative

Directeur CH, PCME (s) CHU, PCME CH

Un représentant de l'union régional des professionnels de santé, du
CROM

Le coordonnateur local est chargé de donner un avis écrit sur les dossiers de demande d'agrément des lieux de stage

Un représentant étudiant de la spécialité (avis écrit)

Un représentant des établissements privés, lucratif ou non , est invité pour l'étude des dossiers d'agrément des lieux de stage situés dans ces catégories d'établissements

Rôle : Donne un avis au DG de l'ARS sur l'agrément des lieux de stage et dans ce cadre réalise une synthèse des grilles d'évaluation pédagogique

•

•

Le dossier d'agrément

- Description

 - situation du lieu de stage

 - Encadrement

 - Équipement

 - Nombre maximal d'étudiant pouvant être accueillis

 - Organisation du temps de formation, la participation à la permanence des soins,

 - Différentes réunions multi disciplinaire et contradictoire

 - Activité de recherche et de publication

- Le lieu de stage doit répondre aux critères prévus pour chacune des phases de formation



Le dossier d'agrément

Le Projet pédagogique,

Encadrement et Moyens pédagogiques mis en œuvre

La capacité à proposer des activités médicales adaptées au degré d'autonomie des étudiants en lien avec leur phase de formation

La nature et l'importance des activités de soins et éventuellement de recherche clinique

L'évaluation du lieu de stage par les étudiants

Le rapport établi après une visite par une unité mixte (composée d'un enseignant de la spécialité, d'un praticien non universitaire et d'un représentant des étudiants)

L'avis écrit du coordonnateur local, émis après prise de connaissance du rapport précédent

Proposition de Grille CNCCEM

objectif

Guider le coordonnateur et la Commission de subdivision d'Agrément

remplie au cours d'une visite

Au moins

un enseignant (membre du comité pédagogique) un représentant des Etudiants

Un préalable

l'encadrement médical comprend au moins deux anciens chefs de clinique de la discipline ou un praticien hospitalier temps plein ou un autre spécialiste après accord du Collège National des Enseignants de la discipline.



Proposition de Grille CNCCEM

ORGANISATION DU SERVICE / DEPARTEMENT

Médecins titulaires (seniors de la discipline) participant à l'encadrement :
Ratio Encadrants/Internes Agrément I > 1 - Agrément II&III \geq 1

Indiquer les principaux groupes de pathologies rencontrés :

Activité Annuelle

Séniors

Nombre de consultations :

Nombre d'actes interventionnels :

Etudiants de III^{ème} cycle

Nombre de consultations (obligatoire Agrément II &/ou III)

Nombre d'astreintes , de gardes

Nombre d'actes interventionnels (obligatoire Agrément II &/ou III)

Proposition de Grille CNCCEM

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

PROJET DE FORMATION : contrat pédagogique formalisé

- Cours aux internes ,
- Réunions de présentation de dossiers, de bibliographie

L' Etudiant de III^{ème} cycle présente-t-il lui-même?

Les activités hospitalières de l'**interne sont** elles compatibles :

présence aux séances d'enseignement

participation à un travail de recherche :

préparation d'une thèse, d'un article ou d'une communication :

Le Lieu de stage

thématique de recherche autonome,

Participation aux programmes de recherche de la SFCTCV

Participation aux réseaux de prise en charge des maladies rares



Proposition de Grille CNCCEM

Conclusions de la visite d'agrément :

	A	B	C	D
Organisation du service / département				
Conditions de travail des internes				
Projet de formation				
Activité d'enseignement et de recherche				
Activité clinique de l'interne en salle				
Activité clinique de l'interne hors salle				
Avis des internes				
Evaluation globale				

D éliminatoire pour tout agrément sauf activité recherche et enseignement pour agrément III

A nécessaire partout sauf hors salle pour agrément I

A ou B nécessaires en activité salle et hors salle pour agrément II

A nécessaire en activité hors salle pour agrément III

Collèges nationaux ont le soin de définir des **critères spécifiques** pour leur spécialité

le Doyen et **la Commission d'agrément propre à chaque faculté qu'il préside**, valident les critères utilisés, car seuls ceux qui l'auront été pourront être opposables en cas de recours ou de contestation.

Volume d'activités: 400 ?

Deux enseignants de la spécialité?

Analyse de morbidimortalité

Et les prises en charge réussies?